

-K.D-

Ruhengeri, le 12 Août 1957.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Nº 2217/AE.1/02

Annexes: 3

OBJET:
Réglementation marché

RUHENGARI



A Monsieur le Commissaire Provincial,
Résident du Ruanda
à

K I G A L I

Monsieur le Commissaire Provincial,

Répondant à votre lettre nº 4446/AE
du 2 courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le marché qui se tenait jadis à Mucaca a été transporté à
Rugendabari pour les raisons exposées dans le P.V. du
Conseil de chefferie du Kibali-Buberuka du 20 juillet 1957
dont je vous adresse un exemplaire du texte français et
2 exemplaires du texte kinyarwanda.

Même si Mucaca était appelé à devenir
un centre de chefferie, le marché devrait rester à Rugendabari
- qui n'est distant que de 3 Kms de Mucaca- car à Mucaca même
nous ne disposons pas de terrain adéquat.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-

A. d'ARIAN.-

-K.D-

Ruhengeri, le 12 Août 1957.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGHERI

Nº 2217/AE.1/02

Annexes: 3

OBJET:
Réglementation marché.

A Monsieur le Commissaire Provincial,
Résident du Ruanda
à

K I G A L I

Monsieur le Commissaire Provincial,

Répondant à votre lettre nº 4446/AE
du 2 courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que le marché qui se tenait jadis à Mucaca a été transporté à
Rugendabari pour les raisons exposées dans le P.V. du
Conseil de chefferie du Kibali-Buberuka du 20 juillet 1957
dont je vous adresse un exemplaire du texte français et
2 exemplaires du texte kinyarwanda.

Même si Mucaca était appelé à devenir
un centre de chefferie, le marché devrait rester à Rugendabari
- qui n'est distant que de 3 Kms de Mucaca- car à Mucaca même
nous ne disposons pas de terrain adéquat.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-

A. d'ARIAN.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

6/8/57

Kigali

le 2 août 1957.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 4446/A.E.

RESIDENCE DU RUANDA

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

de et à

RUHENGARI.-

=====

règlementation marchés

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à votre lettre no 2018/A.E.2/02 du 26 juillet 1957 me transmettant copie du projet de votre décision no 1/1957 concernant les marchés du Territoire j'ai l'honneur de vous demander de me renseigner pour quels motifs le marché de Rugendabari est ajouté et celui de Mucaca supprimé. Le conseil de la Chefferie du Buberuka a-t-il été consulté à ce sujet?.-

Prière de me communiquer son avis.

D'autre part, par votre lettre No 2086/AI6/01/01 du 24 juillet 1957 vous proposez que Mucaca devienne un centre administratif de chefferie, qui normalement compte un marché.-

Pour le Résident du Ruanda,
Le Résident adjoint, a.i, ANTONISSEN, W.-

-.H.C.-

TERRITOIRE DE RUHENGARI
CHEFFERIE DE KIBALI-BUBERUKA
=====

Inama y'intara yabaye ku munsu wa 20/7/1957.-

Twari dufite isoko ku Mucaca.

Kuv'igihe amaduka yubakiwe i Rugendabari, mu mpera z'umwaka wa 56, iryo soko ryikura ubwaryo ku Mucaca rijya i Rugendabari.

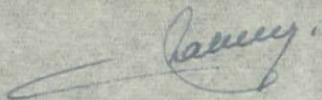
Inama yifuza kw'isoko ryo ku Mucaca barikuraho Leta ikemeza iry'i Rugendabari. Dore impamvu n'izi :

1^o I Mucaca ntihari umwanya uhagiye kw'isoko; isoko ry'i Mucaca riri mu mayirabire y'imihanda itatu, ubwo rero ribuza imodoka gutambuka.

2^o Ni byiza gushyira isoko i Rugendabari, niho hari amaduka akomeye.

3^o Mucaca yegereye cyane isoko n'amaduka yo mu Kivuruga, naho Rugendabari ir'ahantu hategereye isoko na rimwe.

Umukarani w'inama
sé.-GAKUMBA D.



Umuyobozi w'Inama
Umutware w'intara.

TERRITOIRE DE RUHENGIERI
CHEFFERIE DE KIBALI-BUBERUKA
=====

Conseil de Chefferie du 20/7/1957.-

Nous avons eu un marché public à Mucaca.

Depuis qu'un centre de négoce a été créé à Rugendabari, en fin 1956, ce marché s'est transporté de lui-même de Mucaca à Rugendabari.

Le conseil estime que le marché de Mucaca devrait être supprimé et celui de Rugendabari officiellement reconnu pour les motifs suivants :

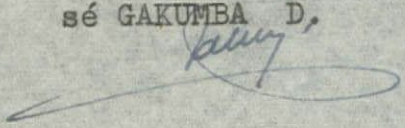
1^o Il n'y a pas de place suffisante à Mucaca pour un marché; celui-ci se tenait à la bifurcation de trois routes et entravait la circulation;

2^o Il est normal de faire un marché à Rugendabari où existe un centre de négoce en plein développement.

3^o Mucaca est situé trop ~~loin~~ près du Centre Commercial et marché de Kivuruga alors que Rugendabari se trouve en un endroit plus éloigné de tout centre marché.

Le Secrétaire du Conseil.

sé GAKUMBA D.



Le Président du Conseil.

Le Chef de Chefferie.

